



Ayant bénéficié de l'aide Kitasso 1 à hauteur de 1500€ l'année dernière, nous souhaitons à nouveau faire une demande pour ce dispositif, en déposant un dossier à la première commission possible, le 7 novembre prochain :

## Quel est le calendrier ?

. commission 1 : jeudi 7 novembre 2024

. commission 2 : jeudi 23 janvier 2025

. commission 3 : jeudi 10 avril 2025

. commission 4 : jeudi 12 juin 2025

Les **candidatures sont acceptées** au plus tard le mercredi à 23h59, quinze jours avant chaque commission. Celles déposées après cette date sont automatiquement basculées sur la commission suivante.

**Avis commission année précédente page suivante**

Commission Kit assi 1 - Magma Production

**Tadji, Abdelkader** <abdelkader.tadji@paris.fr>  
À Vincent, Théo, Nathalie, moi ▾

mar. 13 févr. 15:00

1

←

3

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous confirmer par écrit que le jury **Kit Asso 1** a décidé d'attribuer une bourse de 1500 euros à votre association pour contribuer au financement du projet présenté. Félicitations !

Le versement de la bourse se fera fin février et sera identifiable par son montant et sous l'intitulé « DRFIP » (Direction Régionale des Finances Publiques).

Comme convenu par téléphone, merci de m'envoyer le RIB et le SIRET de l'association dès que vous aurez les deux en votre possession !

Vous n'hésitez pas, lors de futures candidatures à appels à projets ou demandes de subvention, à joindre un document de présentation / note d'intention pour étayer votre demande.

Vous pourrez à ce propos candidater au dispositif Culture Actions du Crous de Paris ou Créteil ou Versailles selon le lieu où se déroule votre projet.

Pour rappel, et conformément au dernier article du règlement, vous vous engagez à :

- apposer le logo de la Ville de Paris / Maison étudiante (en PJ) sur tous les supports de communication en lien avec le projet financé ;

- transmettre à [maisonetudiante@paris.fr](mailto:maisonetudiante@paris.fr) un bilan du projet (trame en PJ) dans un délai maximum de 12 mois suivant la notification de l'aide, afin de rendre compte de son déroulement et de l'utilisation de l'aide accordée.  
(la trame de bilan contient, sur une page, les éléments qui doivent figurer dans le bilan mais celui-ci peut bien sûr comporter plusieurs pages).

*Attention, le non-respect de ces engagements entraînerait le remboursement de l'aide à la Ville de Paris.*

Enfin, la Maison étudiante organise le [RDV des Assos](#) le 9 mars et [deux ateliers](#) (initiation à la comptabilité le 25 mars et fiscalité le 28 mars) ; inscrivez-vous si vous êtes intéressés !

Bien à vous,

## Abdelkader Tadji

DAE - Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

Service civique au pôle associatif à la Maison étudiante

Ligne directe 01 72 63 47 83 ou standard : 01 49 96 65 30

Retrouvez nous sur [mie.paris.fr](http://mie.paris.fr) et suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)